

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	19	19 + 3 pouvoirs

Date de convocation 29 octobre 2024
Date de publication 7 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Raynald INGELAERE, Pierre Frédéric MAITRE, Mickaël VAIRELLES, Karine VERVISCH.**

Représentés : **Simone DEVAUX pouvoir à Régis RENARD, Bruno LORILLERE pouvoir à Emmanuel PROVIN, Pascale PETIT pouvoir à Claudine BAUDIN ERARD.**

Madame Lucienne WOJTYNA a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 10_05112024

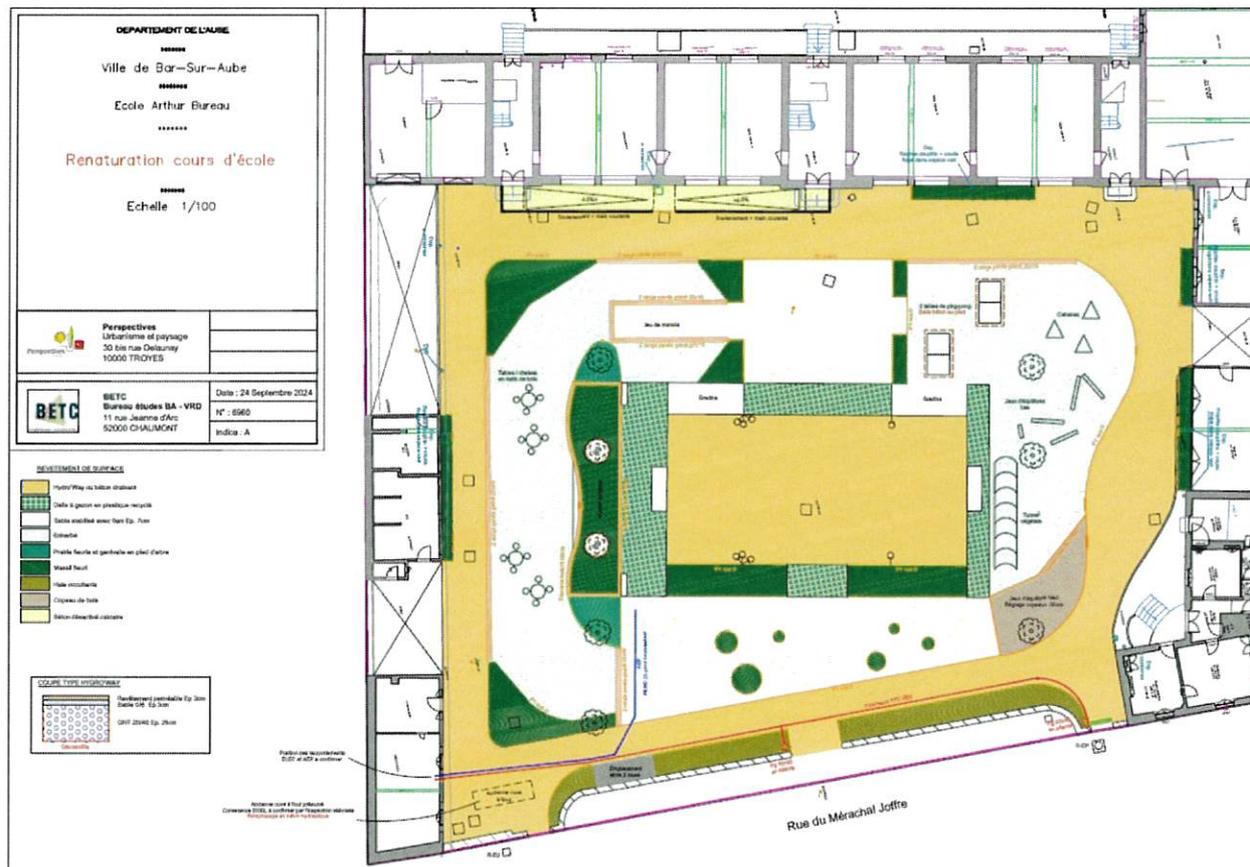
N°10 : DESIMPERMEABILISATION ET AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE A. BUREAU – VALIDATION PHASE APD – DEMANDES DE SUBVENTIONS
Rapporteur : Madame Anita DANGIN

La cour de l'école A. BUREAU a été aménagée selon les besoins d'une époque et s'apparente à une esplanade de béton. La surface de 1 900 m² est pratiquement intégralement imperméabilisée, à l'exception de 8 arbres dont le pied est asphyxié par le revêtement imperméable. Par ailleurs, en dehors des lignes au sol et de quelques bancs, la cour est vide laissant peu de place au détournement et à l'appropriation de la centaine d'élèves de l'établissement.

Dans la continuité de la réalisation d'une coulée verte et dans un souci d'amélioration du cadre de vie et de bien-être de ses habitants, la ville de Bar-sur-Aube souhaite réaménager et désimpermeabiliser la cour de l'école Arthur BUREAU. C'est dans cette optique qu'un cabinet d'étude a été recruté afin de proposer un projet permettant d'intégrer plus d'espaces végétalisés, de diversifier les usages de la cour, de créer et d'améliorer les conditions de vie ainsi que de réduire les îlots de chaleur pour mieux supporter les périodes de fortes chaleurs.

Après avoir rencontré et recueillis les besoins et attentes des différents publics à savoir le corps enseignant, les enfants (au travers du CME) et les élus, le cabinet a présenté en juin 2024 un avant-projet sommaire qui a été validé. Ce projet étant désormais affiné et chiffré, il

est demandé de bien vouloir approuver l'avant-projet définitif ainsi que le plan de financement associé.



Le budget prévisionnel pour l'aménagement de la cour d'école s'élève à 263 629 € HT soit 316 354.80 € TTC répartis comme suit :

- Etude préalable : 9 000 € HT
- Frais de Maîtrise d'œuvre : 10 575 € HT
- VRD : 163 980 € HT
- Aménagements paysagers : 6 996 € HT
- Mobiliers : 80 074 € HT

Plan de financement prévisionnel :

- Coût de l'opération : 263 629 € HT – 316 354.80 € TTC
- Recettes : 263 629 €
 - Subventions : 210 380.80 €
 - Agence de l'Eau : 80 000 €
 - Etat (30%) : 79 088 €
 - Région : 51 292.80 €
 - Fonds propres : 53 248.20 €

Considérant l'avis favorable des commissions des Finances et ressources humaines, Urbanisme, habitat, sécurité et Travaux, environnement, cadre de vie et mobilité, Jeunesse et affaires scolaires du 28 octobre 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de désimperméabilisation, de renaturation et d'aménagement de la cour d'école A. BUREAU tel que présenté ci-dessus,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :
Coût de l'opération : 263 629 € HT – 316 354.80 € TTC
Recettes : 263 629 €

- Subventions : 210 380.80 €
 - Agence de l'Eau : 80 000 €
 - Etat (30%) : 79 088 €
 - Région : 51 292.80 €
- Fonds propres : 53 248.20 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

PL



..Lucienne...WATYNA secrétaire de séance

Waty